



LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS (RCI)

Retraités en paiement au 31 décembre 2022 : 1 434 877

Source : SNSP-TI : Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Indépendants

Champ : Retraités du régime complémentaire des indépendants en paiement au 31/12/2022

Le régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il est issu de la fusion du régime complémentaire des artisans (RCO) et du nouveau régime complémentaire des commerçants (NRCO), créés respectivement en 1979 et 2004.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de retraités du régime complémentaire (RCI)⁽¹⁾	1 434 877	832 998	601 879
Droits directs du RCI	1 115 821	821 602	294 219
dont droits directs servis seuls	1 081 274	815 704	265 570
Droits dérivés du RCI (réversion)	353 603	17 294	336 309
dont droits dérivés servis seuls	319 056	11 396	307 660
dont droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct	34 547	5 898	28 649

Âge des retraités

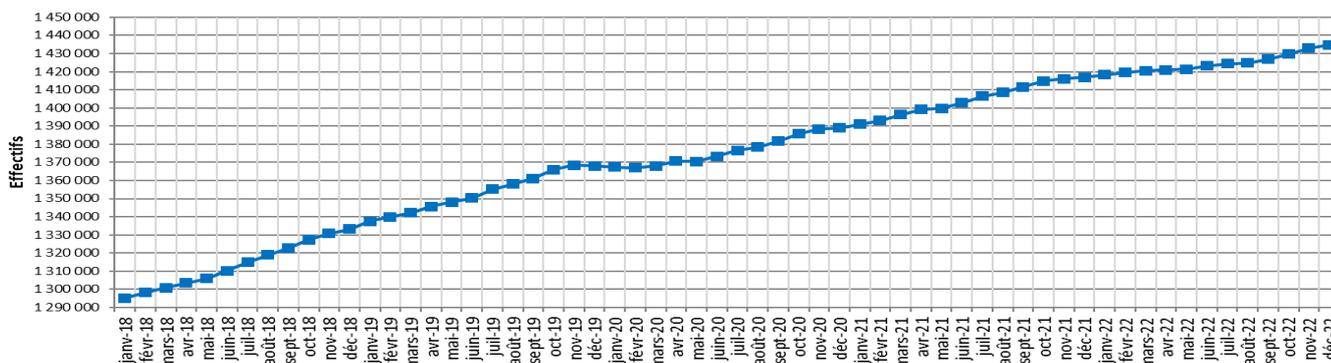
Âge moyen de l'ensemble des retraités

Hommes	73,7 ans
Femmes	77,3 ans
Hommes et Femmes	75,2 ans

Taux de rendement du RCI

Au 31 décembre 2022, la valeur de service du point RCI s'élève à 1,221€ (à l'exception des points acquis par les artisans avant 1997⁽²⁾). Le taux de rendement du régime étant fixé à 6,8%, la valeur d'achat du point rapporté au taux de rendement du régime (6,8%), détermine le revenu de référence (ou valeur d'achat)⁽³⁾, qui s'élève en 2022 à 17,956€.

Evolution du nombre de retraités du régime complémentaire des indépendants



Source : Observatoire pensions (MAORI) et SNSP TI à partir de décembre 2019.

Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle : **2 189 M€**

Evolution par rapport à 2021 : 3,1 %

Total droits directs (y compris VFU, divers)

 dont pensions de droit direct

Total droits dérivés (y compris VFU, divers)

 dont pensions de droit dérivé

Régime Complémentaire des Indépendants

Dépenses (en M€)	Évol 2022/2021
Total droits directs (y compris VFU, divers)	3,2%
dont pensions de droit direct	3,2%
Total droits dérivés (y compris VFU, divers)	2,7%
dont pensions de droit dérivé	2,7%
Régime Complémentaire des Indépendants	3,1%

Source : Sinergi (hors RCE-BTP)

Montants

Montant mensuel moyen de la pension de base

Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 434 877

Montant de pension de droit direct : 1 115 821

Montant de pension droit dérivé : 353 603

Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
125 €	156 €	83 €
137 €	157 €	80 €
78 €	59 €	79 €

(1) Ne sont pas pris en compte dans le stock de retraités du RCI les retraités qui ont perçu leur retraite sous forme de versement forfaitaire unique (VFU).

Les pensions sous forme de VFU peuvent être attribuées aussi bien pour les droits propres que les droits de réversion au RCI.

(2) 1,146 € pour les points cotisés entre 1979 et 1996, et 1,121 € pour les points de reconstitution de carrière.

(3) la valeur d'achat est le revenu de référence, c'est-à-dire le montant de cotisations qui donne droit à l'inscription d'un point de retraite.

Attributions au cours de l'année 2022⁽⁴⁾ : 100 766

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre d'attributions du régime complémentaire (RCI)	100 766	52 315	48 451
Attributions de droits directs du RCI	72 405	49 965	22 440
dont nombre de droits directs hors VFU	58 300	41 594	16 706
Attributions de droits dérivés du RCI (réversion)	28 361	2 350	26 011
dont nombre de droits dérivés hors VFU	23 925	1 855	22 070

18 % des droits au titre du RCI attribués au cours de l'année 2022 sont versés sous forme de **versement forfaitaire unique (VFU)**.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Montant mensuel moyen des attributions du RCI (hors VFU)	113 €	144 €	79 €
Montant mensuel moyen du droit direct attribué hors VFU : 58 300	128 €	148 €	79 €
Montant mensuel moyen du droit dérivé attribué hors VFU : 23 925	77 €	46 €	80 €

Âge moyen au départ à la retraite			
	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des attributions de droits directs (y c. VFU)	63,9 ans	63,8 ans	64,3 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés (y c. VFU)	75,3 ans	76,9 ans	75,1 ans
Ensemble des attributions (y c. VFU)	67,1 ans	64,4 ans	70,1 ans

(4) Attributions de retraites de droit direct ou/et dérivé (y c. VFU) au titre du régime complémentaire au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.